

Jean-Pierre TREUIL

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 1969

SECTION D'ECONOMIE-DEMOGRAPHIE

L'année 1968 a concerné la préparation, puis la réalisation effective d'une enquête auprès d'un échantillon d'établissements commerciaux.

Cette enquête, en recueillant dans chacun de ces établissements une description des articles offerts, la donnée de leur prix et des établissements auxquels ils ont été achetés, a pour double objectif :

- une meilleure connaissance du marché des produits manufacturés
- une meilleure connaissance de leur distribution.

Le dernier trimestre 1968 et les quatre premiers mois de 1969 sont occupés par la mise en forme des données recueillies. Cette mise en forme, nécessaire aux exploitations ultérieures, consiste en une transcription intégrale de l'information contenue dans les questionnaires sur des cahiers disposés à cet effet et actuellement conservés au Bureau de Développement et de Promotion Industrielle (BDPI) de Tananarive.

L'exploitation de l'enquête dans la première direction (connaissance du marché des produits manufacturés) est essentiellement le fait du BDPI : le personnel de cet organisme a largement consulté "les cahiers", en particulier

dans le cadre de la préparation du second plan industriel, au cours des mois de Juillet, Août et Septembre 1969.

L'exploitation de l'enquête dans la seconde direction (connaissance de la distribution) est effectuée en collaboration étroite avec l'Institut National de la Statistique et de la Recherche Economique (INSRE) de Tananarive. Interrompue par un départ en congé (1), elle doit se poursuivre pendant l'année 1970.

L'ensemble des travaux décrits se replace, en ce début d'année 1970, dans une perspective établie d'un commun accord entre le chercheur et le directeur de l'INSRE.

Cette perspective consiste en la mise en place d'un système d'observation de la réalité économique permettant :

- d'une part, une meilleure détermination du coût de la distribution et, en conséquence, une meilleure intégration du commerce dans les comptes nationaux,
- d'autre part, le contrôle de certaines évolutions de prix aux différents stades de la distribution et en différents points de territoire malgache.

A plus long terme, une fois le coût total de la distribution bien établi, il serait intéressant d'en analyser les différentes composantes, par une étude approfondie de la gestion des établissements, et de déterminer également l'utilisation faite des bénéfices commerciaux.

La première partie du rapport décrit, plus en détail, le travail effectué en 1969, en indiquant sommairement les difficultés rencontrées et les résultats qui ont pu être obtenus.

---

(1) Congé du 8-6-69 au 4-12-69.

La seconde partie expose le plan de travail arrêté pour 1970.

## I - 1ère PARTIE : LES TRAVAUX EFFECTUES EN 1969

Mise en forme des données et exploitation proprement dite se sont partagées l'année 1969.

### 1 - 1 Mise en forme des données recueillies

#### 1 -11 Objectif :

A l'issue de l'enquête, l'information recueillie était rassemblée par établissement enquêté, sur des questionnaires propres à chaque établissement.

Une telle présentation, qui s'accorde bien à l'étude individuelle de l'établissement, ne convient plus lorsque l'on désire consulter l'information article par article, comme le supposait cependant une grande partie du travail devant être effectuée ultérieurement, tant au BDPI qu'à l'INSRE.

La première étape a donc consisté à transcrire les questionnaires sur des cahiers permettant ce second type d'exploitation. Chacune des pages des cahiers est un tableau, dont chaque ligne est affectée à un article et chaque colonne, à l'un des établissements enquêtés. A l'intersection d'une ligne et d'une colonne sont inscrites la quantité offerte, le prix et, en code le fournisseur, relatifs à l'article et à l'établissement concerné. Bien entendu, conformément à l'objectif principal de la nouvelle présentation, il suffit de feuilleter un seul cahier pour y lire, sur une ligne occupant toujours la même place dans les pages successives, toutes les données concernant un article déterminé.

Cette transcription supposait, établis au préalable - la liste exhaustive des articles rencontrés dans l'enquête,

- la liste exhaustive des établissements fournisseurs mentionnés au moins une fois dans les questionnaires,
- un code des articles et un code des établissements fournisseurs, la désignation des uns et des autres ne pouvant, d'abord pour une question de place, figurer "en clair" dans les cahiers.

La première phase du travail a donc consisté en une lecture successive de tous les questionnaires.

#### 1 -12 Liste exhaustive et codage des articles

Lorsqu'un article nouveau apparaît à la lecture dans un questionnaire, il est relevé et vient compléter la liste des articles déjà rencontrés. Etant donné l'imprécision de certaines descriptions, il n'est pas toujours possible d'affirmer sans ambiguïté si tel article a déjà été transcrit ou non sur la liste.

Il faut noter ici que cette imprécision peut tenir, non à une défaillance de l'enquêteur, mais à la nature même de l'article. C'est le cas, en particulier, des tissus, dont les types sont très difficiles à distinguer les uns des autres pour toute personne profane en la matière et, souvent, pour le commerçant lui-même. Quoiqu'il en soit, cette difficulté a conduit à admettre la possibilité de double emploi, plusieurs positions de la liste pouvant ne correspondre dans la réalité qu'à un seul et même article.

La liste une fois terminée, l'élaboration d'un code devenait possible. Il devait répondre à deux objectifs :

- permettre la désignation codée de chaque article
- permettre, à des fins d'analyse par catégorie d'articles, le regroupement des articles selon certaines caractéristiques communes (par exemple l'origine, locale ou importée).

Le code définitivement adopté est le résultat d'une série de tâtonnements. L'idée qui, en effet, vient le plus naturellement à l'esprit est d'utiliser pour désigner les articles leur description et le codage de toutes les caractéristiques nécessaires à cette description. Ainsi, une assiette "balance", en tôle émaillée de marque "lychée" de 20 cm de diamètre est désignée par un ensemble de neuf chiffres : 111 (assiette) 20 (cm) 01(balance tôle émaillée) 10(lychée). En fait, ce qui est possible pour certains articles ne l'est pas pour la plupart et un système plus simple a été ensuite utilisé qui rappelle certaines techniques de repérage des ouvrages en documentation (1). Dans ce système :

- chaque article est désigné par un simple numéro d'ordre
- certaines seulement des caractéristiques sont codées, celles que l'on prévoit utiles aux regroupements que l'on envisage d'effectuer.

#### 1 -13 Liste exhaustive et codage des établissements fournisseurs

Les difficultés rencontrées dans l'élaboration de la liste des établissements fournisseurs sont tout à fait comparables à celles rencontrées pour les articles. Une défaillance dans le travail de l'enquêteur ou dans la mémoire du commerçant lui-même empêche souvent une identification précise du fournisseur et, à fortiori, la détermination de son numéro statistique.

Le codage lui-même ne présentait aucune difficulté, chaque établissement s'étant vu attribuer un numéro correspondant à sa position dans l'ordre alphabétique.

---

(1) Où un ouvrage est identifié pas sa date d'entrée dans la bibliothèque et classé sur l'étagère selon ce numéro d'ordre, indépendamment de son contenu.

## 1 - 2 Exploitation des données recueillies

L'information recueillie portant sur la description des articles offerts, les prix et les établissements fournisseurs, l'exploitation s'est naturellement organisée autour des trois axes suivants :

- l'offre
- les prix et marges brutes
- l'organisation des circuits

### 1 -21 L'offre :

Les données de l'enquête apportent une connaissance de l'offre, car elles permettent de comparer la diffusion des articles ou groupements d'articles, les uns par rapport aux autres ou d'une catégorie d'établissement à une autre.

Cette diffusion peut être étudiée sur la base de la simple présence ou absence des articles dans les établissements enquêtés. La diffusion d'un article à l'intérieur d'une catégorie d'établissements donnée se calcule alors à partir du nombre d'établissements de cette catégorie offrant l'article considéré. On peut alors aller plus loin, en tenant compte des quantités offertes dans chaque établissement (1) à l'instant de l'enquête. Dans cette dernière hypothèse, le calcul est effectué à partir de la quantité totale de l'article considéré, offerte par les établissements de la catégorie.

Il semble que la première façon de calculer convient mieux aux comparaisons entre articles ou groupements d'articles à l'intérieur d'une même catégorie d'établissements, alors que la seconde est plus adaptée aux comparaisons des diffusions respectives d'un article déterminé dans différentes catégories d'établissements.

Une première exploitation de ces données a été faite et continue d'être menée dans le cadre des études de marché

---

(1) voir page suivante.

effectuées au BDPI. Exemple type : les analyses concernant la diffusion d'une marque.

Une seconde exploitation a été envisagée dans le cadre du travail mené à l'INSRE. Elle part d'un regroupement des articles en produits (2) pour se rapprocher des nomenclatures utilisées dans les enquêtes budgets-ménages et en comptabilité nationale.

Sont regroupés, sous un même produit, tous les articles ayant un même usage, fabriqués selon un même procédé et ayant la même origine, locale ou importée, indépendamment de la marque, du format ou d'autres caractéristiques secondaires. L'objectif est alors de comparer la diffusion des produits dans différentes catégories d'établissements préalablement définies, de façon ensuite à classer ces produits et à en constituer une typologie. On espère ainsi distinguer les produits de consommation de masse, présente dans tous les établissements y compris les établissements ruraux, et les produits chers, offerts à une clientèle essentiellement urbaine par des établissements spécialisés.

Dans cette perspective, ont été effectués :

1° - Une réflexion méthodologique sur la notion de typologie (3)

---

(1) Pour la définition précise de cette notion, on se reportera au rapport d'activité 1968, § 2.2.1, ainsi qu'à la note "Enquête commerciale 1968, ORSTOM-INSRE, n°2, Mars 1969"

(2) Pour une définition précise de cette notion, se reporter à la note : "Enquête commerciale, ORSTOM-INSRE, n°2, Mars 1969".

(3) Voir la note "Enquête commerciale 1968, ORSTOM-BDPI-INSRE", n°2, Févr. 1969.

2° - Le choix des découpages en catégories, de la population des établissements (1). Ces découpages sont au nombre de 4, selon :

- le chiffre d'achat : 10 catégories élémentaires
- l'importance de l'agglomération : 6 catégories élémentaires
- la région : 20 catégories élémentaires
- l'activité (nomenclature INSEE) : 4 catégories élémentaires.

1 -22 Les prix et marges brutes :

Les données de l'enquête permettent de connaître, pour chaque article :

- les prix de vente au détail pour les établissements détaillants
- les prix d'achat auprès du fournisseur pour les établissements intermédiaires.

Si l'on admet qu'il existe un seul niveau intermédiaire entre les producteurs ou les importateurs et les détaillants, on conçoit d'être ainsi conduit :

- pour les articles en provenance de l'industrie locale aux prix facture des producteurs
- pour les articles importés, aux prix facture des importateurs .

Cette hypothèse de départ s'est avérée valable. Cependant elle peut parfois ne pas se vérifier. Le dépouillement a effectivement fait apparaître certaines difficultés, qui ont pu toutefois être résolues. (2)

---

(1) Voir la note "Enquête commerciale 1968, ORSTOM-BDPI-INSRE" n°2, Mars 1969.

(2) Voir la note "Enquête commerciale 1968 ORSTOM-BDPI-INSRE" n°4, Avril 1969, Introduction.

L'exploitation des prix de détail a été faite et continue d'être menée dans le cadre des études de marché effectuées au BDPI.

Une seconde exploitation a débuté à l'INSRE, qui a pour objectif une estimation du coût total de distribution entre le stade sortie usine et le stade détail pour les articles locaux, entre les stades CAF, sortie importateur et détail pour les articles importés.

Le principe d'une telle estimation consiste à calculer une moyenne des marges brutes prises sur chaque article, pondérées par les quantités annuelles commercialisées. A défaut de ces quantités inconnues, il a semblé que la diffusion des articles -nombre d'établissements de l'échantillon offrant l'article considéré - pouvait fournir une pondération acceptable.

Dans cette perspective de travail, des résultats ont déjà été obtenus ; ils concernent un certain nombre d'articles courants de la branche des industries alimentaires (1). Les conclusions qui s'en dégagent sont les suivantes :

- en ce qui concerne les articles locaux, le coût total de la distribution entre le stade sortie usine ( 1) et le stade détail semble s'établir à 35-40% de la valeur initiale.
- en ce qui concerne les articles importés, le coût total de distribution entre le stade sortie de magasin douanier (donc fiscalité à l'importation acquittée) et le stade détail semble s'établir à 40-50% de la valeur initiale ; le coût entre sortie magasin douanier et sortie magasin importateur étant d'environ 15-20%.

---

(1) Ou, plus exactement le stade facture-producteur , la connaissance précise du lieu de fabrication étant une des lacunes de l'enquête.

### 1 -23 L'organisation des circuits :

Les données de l'enquête, complétées avec d'autres informations d'origine fiscale permettent de reconstituer dans une certaine mesure, pour chaque article, le circuit emprunté.

Cette possibilité de reconstitution a la même origine que la possibilité de connaître les prix sortie producteur ou importateur ; elle tient au faible nombre d'intermédiaires, à la faible longueur des circuits.

Prenons, à titre d'exemple, le détaillant qui indique le nom et l'adresse de son fournisseur : si celui-ci fait partie de l'échantillon, il a lui-même indiqué pour l'article considéré son propre fournisseur. Si celui-ci est, comme c'est le cas généralement, le producteur ou l'importateur de l'article, le circuit est reconstitué. Si le fournisseur du détaillant ne fait pas partie de l'échantillon, il est en général possible de vérifier dans des états mécanographiques disponibles à l'INSRE s'il est client du producteur de l'article en question.

Dans cette perspective de travail, des résultats ont déjà été obtenus. Ils concernent également la branche des industries alimentaires (1). Les conclusions qui s'en dégagent sont les suivantes :

- au-dessus d'une plage de chiffres d'achat s'étendant entre 2,5 millions et 4,5 millions, les établissements, généralement urbains, s'approvisionnent directement chez un grossiste (souvent grande compagnie) pour les articles très vendus (sucre, sel, etc...) chez le producteur ou l'importateur pour les articles moins courants.

- au-dessous de cette plage, les établissements, qui sont alors presque uniquement des établissements de détail, s'approvisionnent selon leur situation géographique, tantôt directement comme ci-dessus

---

(1) Voir note "Enquête commerciale 1968, ORSTOM-BDPI-INSRE, note N°5, Mai, 1969.

auprès des grossistes, producteurs ou importateurs, tantôt auprès de demi grossistes qui entrent précisément dans la catégorie précédente.

## II - 2ème PARTIE : LE PLAN DE TRAVAIL POUR 1970

Achèvement des travaux commencés en 1969, parution des résultats d'une part, mise sur pied d'une enquête permanente sur la distribution d'autre part, vont constituer le programme de travail pour 1970, avec une collaboration étroite entre le chercheur et les cadres de l'INSRE.

### 2 -1 Achèvement des travaux commencés en 1969

L'exploitation de l'enquête 1968 va se poursuivre selon les mêmes axes déjà définis.

L'expérience déjà acquise permet de trancher entre les différents procédés possibles, de systématiser l'exploitation et ainsi de l'accélérer. Dans le courant des six premiers mois, va paraître successivement une série de notes portant, par produit, sur les points suivants :

- Diffusion comparée dans différentes catégories d'établissements, établissements regroupés selon la taille et selon la population de l'agglomération dans laquelle ils se trouvent.
- Niveau des prix comparé dans les mêmes catégories d'établissements.
- Estimation du coût de la distribution.
- Nombre d'intermédiaires et estimation de la part de la quantité totale commercialisée, empruntant des circuits de différentes longueurs.

Par ailleurs, une seconde enquête du même type que celle de 1968, mais portant sur un nombre d'articles et un échantillon d'établissements plus restreints, a été effectuée

en 1969 par les services de l'INSRE.

Les résultats de cette enquête plus légère vont être exploités dans le double objectif :

- de vérifier les conclusions qui se dégagent de l'exploitation 1968
- d'estimer l'augmentation du niveau général des prix, qui a pu se produire entre les deux années.

2 -2 Mise sur pied d'une enquête permanente sur la distribution

L'enquête permanente sur la distribution est l'aboutissement des différentes expériences constituées par :

- le dépouillement de déclarations d'importation effectuées par le BDPI en 1968,
- l'enquête distribution 1968,
- l'enquête de mise à jour 1969, dont il est question ci-dessus.

Elle comportera vraisemblablement deux parties bien distinctes :

- 1°) Le dépouillement mensuel d'un certain nombre de déclarations d'importation, permettant de suivre l'évolution des prix CFA et des quantités importées.
- 2°) Une enquête annuelle auprès d'un échantillon d'établissements commerciaux, permettant de déterminer le niveau des prix et les quantités annuellement commercialisées, aux différents stades de la distribution.

La préparation de cette enquête doit résoudre les problèmes concernant :

- la liste des produits à étudier,
- le choix des méthodes de sondage,
- la détermination de la date d'enquête auprès des établissements, en tenant compte des périodes de

pointe saisonnières consécutives aux récoltes,  
- la méthode d'enquête qui devra être testée.

Il sera également nécessaire de décrire, de façon précise, les différentes opérations de dépouillement et d'exploitation, ainsi que le cadre de prestation des résultats.

---